

# Mercredis Récré'Actifs PHARE

Cycle 4 du 13/03/2024 au 17/04/2024

2023/2024 - Période N°4/5



## Cadre réservé à l'association

- Fiche de renseignements
- Une fiche sanitaire (Vaccins/Assurances)
- Adhésion annuelle 2023/2024
  - Liquide  Chèque  Autre .....

Commune d'habitation : .....

Nom : .....Prénom : .....

Age : ..... Sieste :  Oui  Non  Si besoin

Nom des parents : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

**À l'année**, tous les mercredis (hors période de vacances scolaires)

Matin		
Midi		
Après-midi		

**Inscription par cycle**

MERCREDI	Journée		Demi-Journée				Navette	
	Avec Repas	Sans Repas	Matin		Après-Midi		Arrêt.....	
			Avec Repas	Sans Repas	Avec Repas	Sans Repas	Matin	Soir
13/03/2024								
20/03/2024								
27/03/2024								
03/04/2024								
10/04/2024								
17/04/2024								

Un mail de confirmation vous sera communiqué lorsque l'inscription sera enregistrée.  
Inscription du bus limité à 8 places.

**Autorisation pour les mercredis :** Nom et prénom de l'enfant.....

• J'autorise mon enfant à participer aux activités sportives et culturelles organisées par le Centre de Loisirs. OUI / NON

• J'autorise le centre de loisirs à transporter ou faire transporter mes enfants sur les lieux d'activités. OUI / NON

• J'autorise l'association PHARE à photographier ou filmer mon enfant dans le cadre des activités de l'association. Ces images sont susceptibles d'être utilisées sur la page Facebook de l'association, le site Internet et dans divers outils pédagogiques). OUI / NON

### **Important :**

- **Les repas sont commandés par PHARE** et vous seront facturés par la Hague. Le goûter est fourni par l'association.
- Le paiement du centre de loisirs se fera **à chaque fin de période** à la remise de facture.
- Toute absence **non signalée par mail avant le vendredi 18h** précédent le jour d'accueil sera facturée dans son intégralité, hors maladie sur présentation d'un certificat médical.

**Date et signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)**



L'association PHARE est conventionnée avec la CAF de la Manche